



Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
environnement et  
prévention des risques

Pôle prévention  
des risques  
et lutte contre  
les nuisances



Vu pour être annexé  
à l'arrêté préfectoral 2010/001/SEPM/147  
en date du 29 décembre 2010

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
signé  
Serge COUTEYRON

## Plan de Prévention des Risques prévisibles d' inondations

Vallée du Grand-Morin (partie amont)

Commune(s) de : **- Pommeuse**

### 9\_ Carte du zonage réglementaire

- Zone rouge
  - Zone marron
  - Zone jaune foncé
  - Zone jaune clair
  - Zone bleu foncé
  - Zone bleu clair
  - Zone verte
- + — limite de commune
- 100 — cote de crue  
Cote 4100 - 100 m NGF
- Fond cartographique : BD Topo Pays © IGN 2006
- Echelle 1/5000
- Decembre 2010

